



S3Tec

Tri, Traitement, Transition écologique et circulaire

COMITE SYNDICAL

Mercredi 12 novembre 2025

Séance à 18h

QUESTION COMPLEMENTAIRE

[Table des matières](#)

A- ADMINISTRATION GENERALE	3
Question 13 – Désignation des membres de la Commission consultative des services publics locaux (CSPL)	3

A- ADMINISTRATION GENERALE

Question 13 – Désignation des membres de la Commission consultative des services publics locaux (CSPL)

Rapporteur élu : Christian STEPHAN

Rapporteur administratif : Pierre-Yves BOCANDE - Christèle MERHAND

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, pour tout service qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants doivent créer une commission consultative des services publics ;

Considérant que la Commission est présidée par le Président de l'organe délibérant ou son représentant légal, et est composée de : membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante ;

La Commission examine chaque année sur le rapport de son président le rapport établi par le délégataire du service public. Elle est consultée pour avis sur tout projet de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, ou de projet de partenariat.

Considérant que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;

Considérant qu'en cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages ;

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus ;

Considérant que pourront participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence ;

Considérant les candidatures suivantes :

Membres titulaires :

<u>MEMBRES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</u>	<u>MEMBRES ASSOCIATIONS LOCALES</u>
Serge BOUDET (DT FOUGERES)	<i>A désigner</i> ECOLOGIE ET ENVIRONNEMENT EN PAYS DE VITRE
Claude CAILLEAU (DT ARGENTRE DU PLESSIS)	<i>A désigner</i> EAUX ET RIVIERES
Henri AVRIL (DT VAL COUESNON)	M. Vincent BARRAIS VITRE TUVALU
Roland LE DROFF (DT GENNES SUR SEICHE)	M Aurélien LOICHON JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE
Marielle MURET-BAUDOIN (DT NOYAL SUR VILAINE)	M Didier SAVATTE CHAMBRE DE COMMERCE DE FOUGERES
Lionel LE MIGNANT (DT VITRE)	M. Théodore CABIROL REEPF

Membres suppléants :

<u>MEMBRES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</u>	<u>MEMBRES ASSOCIATIONS LOCALES</u>
Daniel BALLUAIS (DT Billé)	M. Hervé LEUTELLIER ECOLOGIE ET ENVIRONNEMENT EN PAYS DE VITRE
Allain TESSIER (DT Piré Chancé)	<i>A désigner</i> EAUX ET RIVIERES
Mélanie MONTEMBault (DT Portes du Coglais)	M. Jacques LE LETTY VITRE TUVALU
Daniel FEVRIER (DT La Guerche de Bretagne)	M. Maxime BETIN JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE
Daniel TESSIER (DT Domalain)	M. Jean-Louis TURMEL CHAMBRE DE COMMERCE DE FOUGERES
Danielle RESONET (DT Landavran)	M. Jordan HUBERT REEPF

Le Comité syndical est invité à procéder à la désignation des membres de la Commission de délégation de service public.